

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2023D125

OBJET :

**29. RÉSIDENCE DE LA
LYS 2 RUE ALBERT
SCHWEITZER.
RÉTROCESSION DE LA
VOIRIE ET DES
ESPACES VERTS.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 039-215904004-20230928-2023D125 DE



L'an deux mil-vingt-trois, le vingt-huit SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. MORVAN Hervé, **procuration** à Mme CAPPELLE Christiane
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
M. TREDEZ Alain, **procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme QUIQUE Corinne

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGER Delphine a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'aménageur « Société Civile de construction Vente BRASSERIE » a réalisé un lotissement rue Albert Schweitzer – Résidence de la Lys 2. Ce lotissement est composé d'un ensemble de 32 logements.

Il indique que cet aménagement prévoit la rétrocession à la commune de la voirie et des espaces verts composés des parcelles cadastrées D 1914 / 1915 / 1916 / 1917 / 1918 / 1920 / 1925 / 1926 / 1928 / 1929 / 1930 / 1931.

Une convention d'engagement relative au transfert dans le domaine public communal des équipements et espaces commun de l'opération a été signée par délibération du 29 février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal invité, à l'unanimité :

- accepte la rétrocession correspondante par l'aménageur « Société Civile de construction Vente BRASSERIE » à la commune de Merville ;
- précise que cette rétrocession est réalisée à l'euro symbolique ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout autre document lié à cette rétrocession ;
- classe dans le domaine public communal et intègre la voirie dans le tableau de classement des voies communales les parcelles y afférentes pour un linéaire de voirie d'environ 136 mètres.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance
Delphine BOULENGER

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour à l'usage de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.